



Saint-Léger-sous-Cholet

Déchets Bouyer-Leroux : avis favorable de la commune

Les élus ont donné un avis favorable à la poursuite de l'activité de stockage de déchets non dangereux du site de la Cachotière, appartenant à l'entreprise Bouyer-Leroux.

L'installation traite aujourd'hui des déchets produits localement (50 000 tonnes par an). « **L'idée est de pouvoir rehausser le site d'environ sept mètres** », explique Jean-Robert Tignon lors de la présentation du projet.

De nouveaux casiers de stockage sont proposés en surélévation des casiers existants, afin d'éviter l'utilisation d'une emprise foncière supplémentaire. D'une durée de 17 ans, le projet du centre de valorisation pré-

voit une dégressivité des tonnages qui passeront de 50 000 à 40 000 par an jusqu'en 2040. L'activité permet de produire du biogaz utilisé pour les fours de la briqueterie.

La stratégie énergétique affichée par le groupe Bouyer-Leroux est de passer, d'ici 2025, de 40 % à 90 % la part des bioénergies dans l'énergie thermique nécessaire à la fabrication des briques.

À l'exception de l'amiante, les déchets réceptionnés seront identiques à ceux actuellement acceptés (déchets non dangereux des activités économiques, encombrants, refus de tri et ordures ménagères résiduelles).

Ouest France – Jeudi 13 janvier 2022